



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Conseil Municipal du Mardi 11 Février 2025

Affaire n° 14 – Délibération N° 2025-02/013

Modification de la délibération du 19 Septembre 2024 portant désignation des représentants du Conseil Municipal à la Commission de Contrôle des listes électorales.

L'an deux mille vingt-cinq et le Mardi onze Février à dix-huit heures et trente-sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PERIAN, Maire.

		Nombre de Conseillers en exercice : 33			
		PRÉSENTS	PROCURATION À	ABSENTS	EXCUSÉS
		21	05	04	03
		Nombre de Conseillers votants : 26			
Date d'envoi de la convocation : 05 Février 2025					
Date d'affichage : 05 Février 2025					
M. Jean-Luc PERIAN	Maire	x			
M. Jean SUEDOIS	1 ^{er} Adjoint	x			
Mme BROSIUS Myriam Lucie	2 ^{ème} Adjoint	x			
M. VINGADASSAMY Eddy	3 ^{ème} Adjoint	x			
Mme CAMIER Barbara	4 ^{ème} Adjoint	x			
M. Patrice BABOURAM	5 ^{ème} Adjoint	x			
Mme Nelly SEJOR	6 ^{ème} Adjoint	x			
M. Michael COPANEL	7 ^{ème} Adjoint	x			
Mme Annick Claude Claire LABRY	8 ^{ème} Adjoint	x			
M. Terry LENDO	9 ^{ème} Adjoint				
M. Alain PARSHAD	Conseiller Municipal	x			
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal	x			
Mme Muguette DAIJARDIN	Conseiller Municipal	x			
Mme Sonia DIEUPART-RUEL	Conseiller Municipal	x			
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal				x
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal				Mme Nelly SEJOR
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal	x			
M. Julien YENGADESSIN	Conseiller Municipal				x
Mme Sandra SENELLIER	Conseiller Municipal				Mme Gladys LISON
M. Olivier POININ	Conseiller Municipal	x			
Mme Gladys LISON	Conseiller Municipal	x			
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal	x			
Mme BADDHA-MOURADI Alda Viviane	Conseiller Municipal	x			
M. MAUSSE Michel	Conseiller Municipal				x
Mme LOSBAR Yvanne	Conseiller Municipal				x
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x			
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal				M. Teddy MARY
M. HIRA René	Conseiller Municipal				
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal				x
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal				x
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x			
Mme PEROUMAL Sophie	Conseiller Municipal	x			
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal				Mme Sophie PEROUMAL

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
 Reçu en préfecture le 18/02/2025
 Publié le 19/02/2025
 ID : 971-219711256-20250212-452-DE

Le quorum étant atteint, vingt-et-un (21) Conseillers étant présents et cinq (05) représentés, le point est mis en discussion par le Président.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Madame Nataelle JEANNY-EVARISTE, est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Modification de la délibération du 19 Septembre 2024 portant désignation des représentants du Conseil Municipal à la Commission de Contrôle des listes électorales.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2024-09/057 du 19 Septembre 2024 relative à la désignation des représentants du Conseil Municipal à la Commission de Contrôle des listes électorales.

Les membres sont nommés pour trois (03) ans et sont chargés d'examiner les recours et de contrôler la régularité de la liste électorale.

La composition est de cinq (05) conseillers municipaux : trois (03) de la liste du groupe majoritaire et deux (02) de la liste du groupe minoritaire.

Les conseillers municipaux doivent être proposés dans l'ordre du tableau. Le Maire, les Adjoints titulaires d'une délégation et les Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent pas siéger au sein de la commission.

Chaque membre de la commission peut avoir un suppléant qui pourra siéger en son absence. Les suppléants sont désignés dans les mêmes conditions que les membres titulaires.

Monsieur le Maire signale à l'assemblée une erreur concernant la désignation des membres suppléants de la majorité municipale lors du Conseil Municipal du 19 septembre 2024. Il s'avère que les membres suppléants proposés sont des Adjoints, titulaires d'une délégation, et, par conséquent, ils ne peuvent pas participer aux travaux de la commission.

Aussi, en application des règles énoncées dans le Code Electoral, notamment l'article 19, Monsieur le Maire propose de désigner les membres suppléants de la majorité municipale comme suit :

SUPPLÉANTS	
Liste majoritaire	ABELA Jean-Marie
	DIEUPART-RUEL Sonia
	FERLY Lydie
2^{ème} liste	Mme LOSBAR Yvonne
3^{ème} liste	Mme CHIPOTEL Véronique

Les membres titulaires de la majorité municipale ainsi que les membres titulaires et suppléants de la minorité demeurent inchangés.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} Août 2016 réformant les modalités d'inscription sur les listes électorales et créant un Répertoire Electoral Unique et permanent (REU) ;

Vu la Circulaire du Ministère de l'Intérieur du 12 Juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales (dispositif actuel et le dispositif futur) ;

Vu le Code Electoral, notamment son article 19 ;

Vu la délibération n° 2024-09/057 du 19 Septembre 2024 portant désignation des représentants du Conseil Municipal à la Commission de Contrôle des Listes Électorales ;

Considérant que dans chaque commune, une commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables prévus au III de l'article L.18 du Code Electoral ;

Considérant qu'à la suite d'une erreur dans la désignation des membres suppléants de la majorité municipale lors du Conseil Municipal du 19 septembre 2024, il est opportun de procéder à la nomination de nouveaux membres ;

Ayant entendu l'exposé de son Rapporteur, Monsieur Jocelyn ELOUIN, Directeur Général des Services ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : DE DÉSIGNER les membres suppléants de la majorité municipale devant siéger à la Commission de Contrôle des Listes Électorales comme suit :

SUPPLÉANTS	
Liste majoritaire	ABELA Jean-Marie
	DIEUPART-RUEL Sonia
	FERLY Lydie
2^{ème} liste	Mme LOSBAR Yvonne
3^{ème} liste	Mme CHIPOTEL Véronique

Article 2 : PRÉCISE que les membres titulaires de la majorité municipale ainsi que les membres titulaires et suppléants de la minorité demeurent inchangés

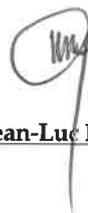
Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération sera transmise au Préfet de la Région Guadeloupe qui nommera les membres par arrêté préfectoral, pour une durée de trois (03) ans.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture
le18/02/2025.....
Et publication ou notification
du19/02/2025.....
Affichée en Mairie, le
.....19/02/2025.....

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



Jean-Luc PERIAN.



Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le 19/02/2025
ID : 971-219711256-20250212-452-DE

